

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3029

29 novembre 2013

SOMMAIRE

Anvilux 1 S.à r.l.	145362	HA-K S.à r.l.	145388
Brack Capital Kaufland S.à r.l.	145361	Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	145389
CMC International Finance	145357	Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	145389
CNG Luxembourg S.à r.l.	145356	Heritage Centra Investors S.à r.l.	145389
Compagnie Financière an Muileann S.A.	145391	HSA International 1 S.à r.l.	145346
ComStage ETF	145354	HSA International 2 S.à r.l.	145359
Côté Cave S.à r.l.	145367	InterFact S.à r.l.	145387
DBAG Holding I S.à r.l.	145349	International Colombes S.à r.l.	145387
Diamond I Sicav	145366	Newbury Company S.A.	145361
diffusion saint-paul	145386	Sisvel International	145376
Eurolux Security S.A.	145348	SM4 Holding S.A.	145372
Eurys SPF	145358	State Street Luxembourg S.à r.l.	145376
Financière Houlgataise S.à r.l.	145389	Steeple Asset S.A.	145376
Financière Ronda S.A.	145358	StepStone Sail S.à r.l.	145355
Financière Ronda S.A.	145387	Sun One S.A.	145386
Financière Wolf S.A.	145390	Supreme Equity S.A.	145372
Five Mounts Investments S.à r.l.	145391	Sweetair S.A.	145385
FMP Italy S.à r.l.	145391	Team Trade S.A.	145372
Freelance - Vins Fins S.A.	145388	Terrific S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - Société de gestion de patrimoine familial	145379
Friederike MLP S.à r.l.	145387	Terrific S.P.F. S.à r.l.	145379
Futuradent G.m.b.H.	145391	Tonus Investments S.à r.l., SPF	145379
Fyron Group S.à r.l.	145388	Topaz S.à r.l.	145386
GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l.	145348	TP Luxembourg S.à r.l.	145385
GMR Investments S.A.	145390	Treveria Seven S.à r.l.	145385
Goldhand Europe S.A.	145390	Triumph Group Luxembourg Holding Sàrl	145367
GPT Europe 2 S.à r.l.	145390	Triumph Luxembourg Holding Sàrl	145367
Green Eich s.à r.l.	145390		
Greenpark Sail S.à r.l.	145355		

HSA International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.019.

In the year two thousand thirteen, on the first day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of «HSA INTERNATIONAL 1 S.à r.l.», (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on October 6, 2010, amended for the last time pursuant to a deed dated June 10, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 31, 2013, Nr 1841, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 156.019.

The meeting is opened at 11 o'clock am, with Maître Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Maître Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 49,916 (fourty-nine thousand nine hundred sixteen) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Dessoy
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates

managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11:30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «HSA INTERNATIONAL 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 6 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 10 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C date du 31 juillet 2013, N° 1841, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.019.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 49.916 (quarante-neuf mille neuf cent seize) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

145348

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoy
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44706. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013146138/125.

(130178541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Eurolux Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 157.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150456/15.

(130184376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.530.846,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.331.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat.

2. Madame Inga Astashova, née le 20 février 1973 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur James Hill, gérant de catégorie A;
- Monsieur John Mikulcik, gérant de catégorie A;
- Madame Inga Astashova, gérant de catégorie B;

- Monsieur Marc Chong Kan, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150514/22.

(130183791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

DBAG Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.639.

In the year two thousand and thirteen, on eighteen October,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRA 46856, acting through its general partner DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 90813 (the "Shareholder I");

hereby represented by Maître Manfred Müller, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 October 2013;

DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 3rd Floor, Tudor House, Le Bordinge, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 3rd Floor, Tudor House, Le Bordinge, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company regulated by the Guernsey Financial Services Commission (the "Shareholder II");

hereby represented by Maître Manfred Müller, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 October 2013;

DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey and regulated by the Guernsey Financial Services, having its registered office at 3rd Floor, Tudor House, Le Bordinge, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 3rd Floor, Tudor House, Le Bordinge, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company regulated by the Guernsey Financial Services Commission (the "Shareholder III");

hereby represented by Maître Manfred Müller, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 October 2013;

hereafter collectively referred to as the "Shareholders",

The above mentioned proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of DBAG Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 30 September 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register und number B 180.639 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen million hundred thousand euro (EUR 13,100,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen million hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 13,112,500.-).

2 To issue one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class A shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class B shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class C shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class D shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class E shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class F shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class G shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-seven (1,455,557) class H shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class I shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares by DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P. and DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, and to accept payment in full of each such new share by contributions in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred thousand euro (EUR 13,100,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen million one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 13,112,500.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class A shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class B shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class C shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class D shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-five (1,455,555) class E shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class F shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class G shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-seven (1,455,557) class H shares, one million four hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six (1,455,556) class I shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholders represented by the above mentioned proxies.

The Shareholder I declared to subscribe for eighteen thousand one hundred ninety-four (18,194) class A shares, eighteen thousand one hundred ninety-four (18,194) class B shares, eighteen thousand one hundred ninety-four (18,194) class C shares, eighteen thousand one hundred ninety-four (18,194) class D shares, eighteen thousand one hundred ninety-four (18,194) class E shares, eighteen thousand one hundred ninety-five (18,195) class F shares, eighteen thousand one hundred ninety-five (18,195) class G shares, eighteen thousand one hundred ninety-five (18,195) class H shares, eighteen thousand one hundred ninety-five (18,195) class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), for a total amount of one hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 163,750.-), and to fully pay in cash for these shares.

The Shareholder II declared to subscribe for two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class A shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class B shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class C shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class D shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class E shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class F shares, two hundred seventy-three thousand sixty-two (273,062) class G shares, two hundred seventy-three thousand sixty-three (273,063) class H shares, two hundred seventy-three thousand sixty-three (273,063) class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), for a total amount of two million four hundred fifty-seven thousand five hundred sixty euro (EUR 2,457,560.-), and to fully pay in cash for these shares.

The Shareholder III declared to subscribe for one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class A shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class B shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class C shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class D shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class E shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class F shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class G shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-nine (1,164,299) class H shares, one million one hundred sixty-four thousand two hundred ninety-eight (1,164,298) class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), for a total amount of ten million four hundred seventy-eight thousand six hundred ninety euro (EUR 10,478,690.-), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of thirteen million one hundred thousand euro (EUR 13,100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the above subscriptions and payments, and to allot the new shares to the subscribers as stated above, and resolved to acknowledge the effectiveness of the share capital increase.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen million one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 13,112,500.-) divided into:

- twelve thousand four hundred ten (12,410) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-five (1,455,565) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-five (1,455,565) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-five (1,455,565) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-five (1,455,565) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-five (1,455,565) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-six (1,455,566) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-six (1,455,566) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-seven (1,455,567) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one million four hundred fifty-five thousand five hundred sixty-six (1,455,566) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtzehnten Tag des Monats Oktober,

vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, eine nach dem deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsestraße 1, D - 60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 46856, handelnd durch ihren Komplementär DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, eine nach dem deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsestraße 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 90813 (der „Gesellschafter I“);

hier vertreten durch Maître Manfred Müller, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer privatschriftlichen am 18. Oktober 2013 erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im dritten Stock des Tudor Hauses, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im

dritten Stock des Tudor Hauses, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft (der „Gesellschafter II“);

hier vertreten durch Maître Manfred Müller, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer privatschriftlichen am 18. Oktober 2013 erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im dritten Stock des Tudor Hauses, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im dritten Stock des Tudor Hauses, Le Bordage, St Peter Port, GY1 3PP, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft (der „Gesellschafter III“);

hier vertreten durch Maître Manfred Müller, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer privatschriftlichen am 18. Oktober 2013 erteilten Vollmacht;

hiernach gemeinsam die „Gesellschafter“ genannt,

Die vorgenannten Vollmachten bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass sie die alleinigen Gesellschafter von DBAG Holding I S.à r.l. sind, einer nach dem luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und Sitz in 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, welche noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 180.639 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärten über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreizehn Millionen hunderttausend Euro (EUR 13.100.000,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreizehn Millionen hundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 13.112.500,-) zu erhöhen.

2. Ausgabe von einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteilen der Klasse A, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteilen der Klasse B, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteilen der Klasse C, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteilen der Klasse D, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteilen der Klasse E, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteilen der Klasse F, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünf-hundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteilen der Klasse G, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.557) Anteilen der Klasse H, einer Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

3. Anerkennung der Zeichnung dieser neuen Anteile durch DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P. und DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, und Annahme der vollständigen Zahlung dieser neuen Anteile in bar.

4. Neufassung des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, um die oben genannten Beschlüsse abzubilden.

5. Verschiedenes.

und forderten daraufhin den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreizehn Millionen einhunderttausend Euro (EUR 13.100.000,-) zu erhöhen, um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreizehn Millionen einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 13.112.500,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, eine Million vierhundertfünfundfünfzig- tausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteile der Klasse A, eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteile der Klasse B, eine Million vierhundertfünfundfünfzig- tausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteile der Klasse C, eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteile der Klasse D, eine Million vierhundertfünfundfünfzig-tausendfünfhundertfünfundfünfzig (1.455.555) Anteile der Klasse E, eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteile der Klasse F, eine Million vierhundertfünfundfünfzig-tausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteile der Klasse G, eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteile der Klasse H, eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechsfünfundfünfzig (1.455.556) Anteile der Klasse I, mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

hundertsevenundfünfzig (1.455.557) Anteile der Klasse H, eine Million vierhundertfünfundfünfzig-tausendfünfhundertsechsfundfünfzig (1.455.556) Anteile der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auszugeben.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschienen die Gesellschafter gemäß der oben genannten Vertretungsmächten.

Der Gesellschafter I erklärte die Zeichnung von achtzehntausendeinhundertvierundneunzig (18.194) Anteilen der Klasse A, achtzehntausendeinhundertvierundneunzig (18.194) Anteilen der Klasse B, achtzehntausendeinhundertvierundneunzig (18.194) Anteilen der Klasse C, achtzehntausendeinhundertvierundneunzig (18.194) Anteilen der Klasse D, achtzehntausendeinhundertvierundneunzig (18.194) Anteilen der Klasse E, achtzehntausendeinhundertfünfundneunzig (18.195) Anteilen der Klasse F, achtzehntausendeinhundertfünfundneunzig (18.195) Anteilen der Klasse G, achtzehntausendeinhundertfünfundneunzig (18.195) Anteilen der Klasse H, achtzehntausendeinhundertfünfundneunzig (18.195) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und einem Gesamtwert von einhundertdreißigtausendsebenhundertfünfzig Euro (EUR 163.750,-), und erklärte den Nennwert dieser der neuen Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Der Gesellschafter II erklärte die Zeichnung von zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse A, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse B, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse C, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse D, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse E, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse F, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.062) Anteilen der Klasse G, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.063) Anteilen der Klasse H, zweihundertdreiundsiebzigtausendzweiundsechzig (273.063) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und einem Gesamtwert von zwei Millionen vierhundertsevenundfünfzigtausendfünfhundertsechzig Euro (EUR 2.457.560,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Der Gesellschafter III erklärte die Zeichnung von einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse A, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse B, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse C, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse D, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse E, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse F, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse G, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertneunundneunzig (1.164.299) Anteilen der Klasse H, einer Million einhundertvierundsechzigtausendzweihundertachtundneunzig (1.164.298) Anteilen der Klasse I, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und einem Gesamtwert von zehn Millionen vierhundertachtundsiebzigtausend-sechshundertneunzig Euro (EUR 10.478.690,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Der Betrag von dreizehn Millionen einhunderttausend Euro (EUR 13.100.000,-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erkennen die Zeichnung dieser neuen Anteile durch DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P. und DBG Advisors VI GmbH & Co. KG an, und nehmen die vollständige Zahlung dieser neuen Anteile in bar an.

Vierter Beschluss

In Anbetracht der obigen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diese Beschlüsse widerzuspiegeln.

Der erste Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt dreizehn Millionen hundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 13.112.500,-), und ist wie folgt aufgeteilt:

- zwölftausendvierhundertzehn (12.410) Stammanteile (die „Stammanteile“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfund-sechzig (1.455.565) Anteile der Klasse A (die „Klasse A Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfund-sechzig (1.455.565) Anteile der Klasse B (die „Klasse B Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfund-sechzig (1.455.565) Anteile der Klasse C (die „Klasse C Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfund-sechzig (1.455.565) Anteile der Klasse D (die „Klasse D Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;

- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertfünfund-sechzig (1.455.565) Anteile der Klasse E (die „Klasse E Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechund-sechzig (1.455.566) Anteile der Klasse F (die „Klasse F Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechund-sechzig (1.455.566) Anteile der Klasse G (die „Klasse G Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind;
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsiebenund-sechzig (1.455.567) Anteile der Klasse H (die „Klasse H Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind; und
- eine Million vierhundertfünfundfünfzigtausendfünfhundertsechund-sechzig (1.455.566) Anteile der Klasse I (die „Klasse I Anteile“) mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-), welche vollständig eingezahlt sind."

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf fünftausend Euro (EUR 5.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der obigen genannten Parteien das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage desselben Vollmachtnehmers und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten Vollmachtnehmer der obigen genannten Parteien vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2013. REM/2013/1856. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150424/301.

(130184480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft abgehalten am 8. Oktober 2013 um 11:00 Uhr MEZ am Sitz der Gesellschaft

Fünfter Beschluss

Die Ordentliche Hauptversammlung BESCHLIESST die Wiederwahl aller amtierenden Mitglieder, des Verwaltungsrats der Gesellschaft, bestehend aus André Kolb, Mathias Turra, Hermann Berger sowie Thomas Meyer zu Drewer, für einen Zeitraum bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber des Jahres 2019.

Sechster Beschluss

Die Ordentliche Hauptversammlung BESCHLIESST, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, bis zum Ende der nächsten Ordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber, die über den Jahresbericht des am 30. Juni 2014 ablaufenden Geschäftsjahres berät, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, wiederzuerennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21.10.2013.

Für die Richtigkeit

ComStage SICAV

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2013150389/23.

(130184202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**StepStone Sail S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greenpark Sail S.à r.l.).**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 171.707.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of October.

Before us Maître Marc Loesch notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

StepStone International Investors IV (Delaware), L.P. and StepStone International Investors IV (Guernsey), L.P., re-presented by their General

Partner StepStone GC GP, LLC a company organized under the laws of California having its registered office at 4350 La Jolla Village Drive, Suite 800, La Jolla, California 92122, the United States of America,

represented by Miss Dalia Ziukaite residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 17, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Greenpark Sail S.à.r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of fifty-six thousand Euros (EUR 56,000.00), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.707 and incorporated following a notarial deed dated September 25th, 20012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2627 from October 23rd, 2012 (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 1st, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1855 from August 1st, 2013

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the company from Greenpark Sail S.à.r.l. to StepStone Sail S.à.r.l.

2 Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Association of the Company;

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the company's name from Greenpark Sail S.à.r.l. to StepStone Sail S.à.r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the Shareholders resolve to amend article 4 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 4.** The Company will exist under the name of StepStone Sail S.à.r.l."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

StepStone International Investors IV (Delaware), L.P. et StepStone International Investors IV (Guernesey), L.P., représentés par leur Commandité StepStone GC GP, LLC une société régie par le droit de Californie, ayant son adresse au 4350 la Jolla Village Drive, Suite 800, La Jolla, Californie,

ici représentées par Madame Dalia Ziukaite résidant professionnellement au Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 17 octobre 2013.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Greenpark Sail S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante-six mille euros (EUR 56,000.00), dont le siège social est au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.707 et constituée suivant acte notarié en date du 25 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2627 du 23 octobre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1855 du 1 août 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement du nom de la société de Greenpark Sail, S.à.r.l. en StepStone Sail S.à.r.l.;

2 Modification subséquente de l'article 4^e des statuts de la Société; Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la société de Greenpark Sail, S.à.r.l. en StepStone Sail S.à.r.l..

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination StepStone Sail S.à.r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. Ziukaite, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2013. REM/2013/1861. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150509/94.

(130183887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

CNG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.946.099,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.503.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société à Luxembourg en date du 18 juillet 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY et de Monsieur Daniel ADAM, gérants de la Société ayant pouvoir de signature B, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150400/14.

(130183870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

CMC International Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., une société en commandite simple (limited partnership) régie par les lois des Bermudes, ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés des Bermudes (Registrar of Companies) sous le numéro d'enregistrement 45362 Associée Unique»,

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de CMC International Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.680, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2138 daté du 13 septembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 19 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 15 janvier 2013 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 29 août 2013.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier les premières deux phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- *Version en langue anglaise*

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers."

- *Version en langue française*

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 12 relatif aux décisions du conseil de gérance:

- *Version en langue anglaise*

«**Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented in Bertrange are a quorum.

- *Version en langue française*

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Bertrange et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

- *Version en langue anglaise*

" **Art. 13.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Bertrange within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

- *Version en langue française*

« **Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Bertrange dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 09 octobre 2013. Relation: MER/2013/2096. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150399/80.

(130183878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Eurys SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150465/10.

(130184008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de FINANCIERE RONDA S.A. du 28 octobre 2013

Est nommé à l'unanimité pour une durée d'un an:

- *Président du Conseil d'Administration:*

Madame Suzanne Vedrenne

- *Directeur de la gestion journalière:*

M. Michel Païizel

- *Administrateurs:*

- * M. Michel Parizel
- * M. René Gicquel
- * Madame Suzanne Vedrenne

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013151774/18.

(130186115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

HSA International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.051.

In the year two thousand thirteen, on the first day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of «HSA INTERNATIONAL 2 S.à r.l.», (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on October 7, 2010, amended for the last time pursuant to a deed dated December 7, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated January 29, 2011, Nr 185, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 156 051.

The meeting is opened at 10.00 o'clock am, with Maître Catherine Desso, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Maître Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 1,722,500 (one million seven hundred twenty two thousand five hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Desso
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates

managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company. The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «HSA INTERNATIONAL 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 7 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C date du 29 janvier 2011, N° 185, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.051.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 1.722.500 (un million sept cent vingt-deux mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Desso
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C.DESSOY,S.SILVESTRO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44705. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013146139/125.

(130178441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Newbury Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.842.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société NEWBURY COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013149495/17.

(130182746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Brack Capital Kaufland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.866.

—
Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;

- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013150942/20.

(130184932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Anvilux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.397.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Anvilux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Permira IV Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

Anvilux 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 172.397;

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private seal. The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Anvilux 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 172.397, which has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 18 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 27 November 2012, number 2877, page 138061 and whose articles of association (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary dated 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 April 2013, number 908, page 43575.

The appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated above, require the notary to act the following resolutions (it being noted that the own class A9 shares, held by the Company pursuant to their repurchase in accordance with a resolution of the Company's board of managers passed on the date of these Shareholders' resolutions, are considered non-voting shares and will only be taken into account for the calculation of the quorum):

First resolution

It is resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to a resolution of the Company's board of managers passed on the date of these Shareholders' resolutions and based on interim accounts dated 19 September 2013 of each, of the 81,300,000 class A9 shares in the Company with a nominal value of EUR 0.01 each (the "Repurchased Shares") at a total repurchase price of EUR 30,364,868.93.

Second resolution

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 813,000.- in order to bring it from its current amount of EUR 7,347,000.- to EUR 6,534,000.- by the cancellation of the Repurchased Shares.

Authorisation: It is resolved to authorise and instruct the Company's board of managers to update the Company's shareholders' register.

Third resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at six million five hundred and thirty-four thousand euros (EUR 6,534,000.-) divided into:

- three million (3,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A1 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A2 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A3 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A4 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A5 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A6 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A7 shares,
- eighty-one million three hundred thousand (81,300,000) class A8 shares,

all class A1 to class A8 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value one eurocent (EUR 0.01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 8 (first paragraph) of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A8). "

Fifth resolution

In order to reflect the foregoing, it is resolved to amend article 21 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then,
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A8 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

Permira IV Continuing L.P.1, un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.397;

ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations sous seing privé. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés (les Associés") d'une société à responsabilité limitée Anvilux 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.397, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 novembre 2012, numéro 2877, page 138061 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 avril 2013, numéro 908, page 43575.

Lesdites parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes (avec la précision que les propres parts sociales de classe A9, détenues par la Société en vertu de leur rachat conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société passée à la date de ces résolutions des Associés, sont considérées comme des parts sociales sans droit de vote et ne seront prises en compte que pour le calcul du quorum):

Première résolution

Il est décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance de la Société passée à la date de ces résolutions des Associés et basé sur des comptes intermédiaires datés 19 septembre 2013, de chacune des 81.300.000 parts sociales de class A9 dans la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de rachat total de EUR 30.364.868,93.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 813.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 7.347.000,- à EUR 6.534.000,- par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Autorisation: Il est décidé d'autoriser et instruire le conseil de gérance de la Société de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six millions cinq cent trente-quatre mille euros (EUR 6.534.000,-) représenté par:

- trois millions (3.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A1,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A2,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A3,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A4,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A5,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A6,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A7,
- quatre-vingt-un millions trois cents mille (81.300.000) parts sociales de classe A8,

l'ensemble des parts sociales de classe A1 à A8 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et toutes entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes."

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 8 (premier paragraphe) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A8)."

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A8 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A8).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, cette mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013 LAC/2013/43219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146461/232.

(130179689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Diamond I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2013

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de MM. Christian Huber, Christian Mayer et Laurent Reiss jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

A la date du 18 octobre 2013, jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'administration est composé comme suit:

M. Christian Huber, Administrateur, demeurant professionnellement au 21-23, Untere Donaustrasse à A -1029 Vienne.

M. Christian Mayer, Administrateur, demeurant professionnellement au 16-18, Rotenturmstrasse à A-1010 Vienne.

M. Laurent Reiss, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

P.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013149689/22.

(130183455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Côté Cave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.451.

—
Rectificatif au dépôt n° L130055285 du 8 avril 2013

Contrairement aux informations contenues dans le dépôt antérieur, les 504 parts sociales de la Société Côté Cave S. à r.l. (numéro R.C.S.L: B 93.451) détenues par la société Séruvy S.A. (numéro R.C.S.L: B 119.469) sise au 85 A, rue de Luxembourg à L-8440 Steinfort ont été cédées à la société COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE TAMINO S.A. (numéro R.C.S.L: B 167.894) sise au 21-25, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg en date du 28 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013150835/16.

(130184272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

**Triumph Group Luxembourg Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Triumph Luxembourg Holding Sàrl).**

Capital social: EUR 12.593,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 180.271.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of October,

Before Us M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2250 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B, number 180.409 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre Crasquin, employee, having its professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private deed dated 1st October 2013;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Triumph Luxembourg Holding Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under Section B, number 180.271 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received on 6 September 2013 by Me Henri Hellinckx, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that:

- the 17,049 ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Triumph Group"
2. Change of the currency of the share capital from USD to EUR and subsequent conversion of the share capital of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by the issuance of one (1) new ordinary share;
4. Issuance of, subscription to and payment of the new ordinary share;
5. Payment of the global share premium attached to the ordinary shares issued in the share capital of the Company;
6. Allocation of the legal reserve of the Company;
7. Subsequent amendment of Articles 3 and 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above;

8. Determination of the applicable USD/EUR conversion rate;
9. Proxies; and
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company and to adopt the following name: "Triumph Group Luxembourg Holding Sarl".

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 3 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Name.** The name of the Company is "Triumph Group Luxembourg Holding Sarl

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from USD to EUR.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to update the share capital of the Company and to convert the existing share capital of USD 17,049.- (seventeen thousand and forty nine dollars of the United States of America) into EUR 12,592.- (twelve thousand five hundred and ninety-two euros), pursuant to the USD/EUR exchange rate of USD 1.- / EUR 0.7386, as published on the Reuters currency converter page (Reuters.com) on 1st October 2013 at 2:00 p.m. CET.

Fifth resolution

As a result of the two above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 12,592.- (twelve thousand five hundred and ninety-two euros), represented by 12,592 (twelve thousand five hundred and ninety-two) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1.- (one euro) (the "Capital Increase"), so as to bring it from its present amount of EUR 12,592.- (twelve thousand five hundred and ninety-two euros), represented by 12,592 (twelve thousand five hundred and ninety-two) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to EUR 12,593 (twelve thousand five hundred and ninety-three euros), represented by 12,593 (twelve thousand five hundred and ninety-three) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the issuance of one new ordinary share (the "New Ordinary Share"), giving the same rights and obligations as the pre-existing shares.

Subscription

The Sole Shareholder has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (EUR)
Triumph Group Luxembourg Finance Sarl	1.-	1	1.-
Total:	1.-	1	1.-

Seventh resolution

As a result of the previous resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 12,593 (twelve thousand five hundred and ninety-three euros), represented by 12,593 (twelve thousand five hundred and ninety-three) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each ".

Eighth resolution

In addition to the Capital Increase, the Sole Shareholder resolved to pay a share premium of an aggregate amount of EUR 855,515.- (eight hundred fifty five thousand five hundred and fifteen euros), which shall be booked as a distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' premium account (the "Share Premium" and the "Share Premium Payment").

Ninth resolution

In addition to the Capital Increase and the Share Premium Payment, the Sole Shareholder resolved to allocate and allot, as a non-distributable item of the balance sheet of the Company, the ordinary shares' legal reserve for an aggregate amount of EUR 1,260.- (one thousand two hundred and sixty euros), representing 10% (ten percent), by the effect of rounding, of the share capital of the Company as set forth further to the Capital Increase (the "Legal Reserve Allotment").

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and record the following subscription and payment of the Capital Increase, Share Premium and Legal Reserve Allotment as set out below.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to fully subscribe to the Capital Increase by subscribing to the New Ordinary Share, together with the payment in cash of:

- EUR 855,515.- (eight hundred fifty five thousand five hundred and fifteen euros) to a distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' premium account; and

- EUR 1,260.- (one thousand two hundred and sixty euros) to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as the ordinary shares' legal reserve,

the whole being fully paid up by the Sole Shareholder by way of a payment in cash to the Company for an aggregate amount of EUR 856,776.- (eight hundred fifty six thousand seven hundred and seventy six euros).

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary, as certified to the undersigned notary upon presentation of a blocking certificate.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'An deux mille treize, le deux octobre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 180.409,

Ici représentée par Monsieur Pierre Crasquin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 1er octobre 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de la société Triumph Luxembourg Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social est situé 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 180.271 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte en date du 6 septembre 2013 reçu pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prie le notaire intervenant d'acter que:

- les 17.049 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été pleinement informé;

- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination de la Société en "Triumph Group Luxembourg Holding Sàrl";
2. Modification de la devise du capital social de la Société par abandon de l'USD et adoption de l'EUR et conversion subséquente du capital social de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire;
4. Emission, souscription et libération de la nouvelle part sociale ordinaire;
5. Paiement d'une prime d'émission globale relative aux parts sociales ordinaires émises dans le capital social de la Société;
6. Dotation de la réserve légale de la Société;
7. Modification subséquente des articles 3 et 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications statutaires;
8. Fixation du taux de conversion USD/EUR;
9. Procurations; et
10. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a résolu de modifier la dénomination de la Société pour lui conférer la dénomination nouvelle suivante: "Triumph Group Luxembourg Holding Sàrl".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décida de modifier l'Article 3 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination "Triumph Group Luxembourg Holding Sàrl". »

Troisième résolution

L'Associé Unique a résolu de modifier la devise du capital social de la Société par abandon de l'USD et adoption de l'EUR.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décida d'adapter le capital social de la Société et de convertir le capital social existant de USD 17.049,- (dix sept mille quarante neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) au profit du montant de EUR 12.592,- (douze mille cinq cent quatre vingt deux euros), par application, arrondie, du taux de change USD/EUR de USD 1,- / EUR 0,7386, tel que publié par Reuters (Reuters.com) sur sa page de conversion entre devises, en date du 1^{er} octobre 2013 à 14:00 heures CET.

Cinquième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 12.592,- (douze mille cinq cent quatre vingt deux euros), divisé en 12.592 (douze mille cinq cent quatre vingt deux) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. »

Sixième résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) (l' «Augmentation de capital») aux fins de le porter de son montant actuel de EUR 12.592,- (douze mille cinq cent quatre vingt deux euros), représenté par 12.592 (douze mille cinq cent quatre vingt deux) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de EUR 12.593,- (douze mille cinq cent quatre vingt treize euros), représenté par 12.593 (douze mille cinq cent quatre vingt treize) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire (la «Nouvelle Part Sociale»), conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes.

Souscription

L'Associé Unique souscrivit au nombre de parts sociales suivantes:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales ordinaires	Montant libéré (EUR)
Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl	1.-	1	1.-
Total:	1.-	1	1.-

Septième résolution

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'Associé Unique décida de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 12.593,- (douze mille cinq cent quatre vingt treize euros), représenté par 12.593 (douze mille cinq cent quatre vingt treize) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Huitième résolution

En sus de l'Augmentation de Capital, l'Associé Unique décida de payer une prime d'émission d'un montant total de EUR 855.515,- (huit cent cinquante cinq mille cinq cent quinze euros), qui sera comptabilisé comme élément distribuable au bilan de la Société en tant que compte de prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires (la "Prime d'Emission" et le "Paiement de la Prime d'Emission").

Neuvième résolution

En sus de l'Augmentation de Capital et du Paiement de la Prime d'Emission, l'Associé Unique décida d'allouer et de constituer, comme élément non distribuable au bilan de la Société, la réserve légale pour un montant total de EUR 1.260,- (mille deux cent soixante euros), représentant 10% (dix pour cent), par arrondi, du capital social de la Société, tel que ce dernier est fixé par suite de l'Augmentation de Capital (le "Montant de la Réserve Légale").

Dixième résolution

L'Associé Unique décida d'approuver et enregistrer la souscription qui suit et le paiement de l'Augmentation de Capital, de la Prime d'Emission et du Montant de la Réserve Légale comme suit:

Souscription - Libération et Paiement

L'Associé Unique décida de souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital par la souscription de la Nouvelle Part Sociale, ensemble avec le paiement en numéraire de:

- EUR 855.515,- (huit cent cinquante cinq mille cinq cent quinze euros) à un élément distribuable au bilan de la Société en tant que compte de prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires; and
- EUR 1.260,- (mille deux cent soixante euros) à un élément non distribuable au bilan de la Société en tant que réserve légale attachée aux parts sociales ordinaires,

Le tout étant entièrement libéré et payé par l'Associé Unique au moyen d'un règlement en numéraire pour un montant total de EUR 856.776,- (huit cent cinquante six mille sept cent soixante seize euros).

Preuve du paiement précité a été donné au notaire instrumentant sur présentation d'un certificat de blocage.

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille deux cents Euros (2.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. CRASQUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46436. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150832/239.

(130184021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Team Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150828/10.

(130183927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Supreme Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.499.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 10/06/2010 entre:

Société domiciliée:

SUPREME EQUITY S.A.

Société Anonyme

60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 153.499

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 28 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2013150825/21.

(130183825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

SM4 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 181.192.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Slavisa MOCIC, gérant de société, né à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), le 2 décembre 1977, demeurant à L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.

2.- Madame Suzana NEDELJKOVIC, gérante de société, épouse de Monsieur Slavisa MOCIC, née à Luxembourg, le 17 mai 1981, demeurant à L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SM4 HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000.-), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de CINQ CENT CINQUANTE EUROS (€ 550.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du ou des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les soixante (60) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Slavisa MOCIC, prénommé, trente actions	30
2.- Madame Suzana NEDELJKOVIC, prénommée, trente actions	30
Total: soixante actions	60

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 8.250.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Slavisa MOCIC, gérant de société, né à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), le 2 décembre 1977, demeurant à L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.
- Madame Suzana NEDELJKOVIC, gérante de société, épouse de Monsieur Slavisa MOCIC, née à Luxembourg, le 17 mai 1981, demeurant à L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.
- Madame Céline STREIT, comptable, épouse de Monsieur Frédéric CORDEL, née à Thionville (France), le 21 février 1979, demeurant à F-57480 Evendorff, 9, rue du Chêne.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée Fiduciaire DDL Audit et Conseils, avec siège social à L-1924 Luxembourg, 2, rue Emile Lavandier, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.055.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1220 Luxembourg, 250, rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Frisange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MOCIC, S. NEDELJKOVIC, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1968. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150815/196.

(130184240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Steeple Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013150821/10.

(130184221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Sisvel International, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SISVEL INTERNATIONAL

Référence de publication: 2013150814/10.

(130184285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

State Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.152.

In the year two thousand and thirteen,

on the seventeenth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

State Street International Holdings Switzerland GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of the Swiss Confederation, with registered office at Sumpfstasse 15, 6312 Steinhausen, Canton of Zug, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug under number CH-170.4.008.537-7 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Patrick GEORTAY, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 October 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of State Street Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 7 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 294 of 11 February 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.152 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

2 To issue one (1) new share without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 99,900.-) by State Street International Holdings Switzerland GmbH and to accept full payment in cash for the new shares and the share premium.

4 To amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared State Street International Holdings Switzerland GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of the Swiss Confederation, with registered office at Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, Canton of Zug, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug under number CH-170.4.008.537-7 (the "Subscriber"),

represented by Mr Patrick GEORTAY, by virtue of a proxy given on 11 October 2013, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share without nominal value, with payment of a share premium in a total amount of ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 99,900.-) and to fully pay in cash for that share and share premium.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. Issued capital. "The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred twenty-six (126) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

State Street International Holdings Switzerland GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung régie par les lois de la Confédération Suisse, ayant son siège social au Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, canton de Zoug, Suisse, et immatriculée au Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CH-170.4.008.537-7 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick GEORTAY, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 11 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de State Street Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 49, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 294 du 11 février 2009 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cents euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 99.900,-) par State Street International Holdings Switzerland GmbH à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu State Street International Holdings Switzerland GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung régie par les lois de la Confédération Suisse, ayant son siège social au Sumpfstrasse 15, 6312 Steinhausen, canton de Zoug, Suisse, et immatriculée au Registre de commerce du canton de Zoug sous le numéro CH-170.4.008.537-7 (le «Souscripteur»), représentée par Maître Patrick GEORTAY, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2013, à Luxembourg, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 99.900,-) à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital émis. «Le capital émis de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. GEORTAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13622. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013150789/146.

(130184456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Tonus Investments S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 107.803.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150842/16.

(130184391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Terrific S.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Terrific S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - Société de gestion de patrimoine familial).

Siège social: L-8045 Strassen, 19, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 144.427.

—
L'an deux mille treize, le treize août.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TERRIFIC S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - SOCIÉTÉ DE Gestion DE PATRIMOINE FAMILIAL, Société de Gestion de Patrimoine Familial (la «Société»), une société

en commandite par actions («S.C.A.»), régie par les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL»), sous le numéro B 144.427 et constituée suivant acte du 17 décembre 2008 du notaire Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 23 février 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial»), numéro n°390 (page 18688).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité des parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille Euros (EUR 5.000,-), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'assemblée a l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société en commandite par actions («S.C.A.») en société à responsabilité limitée («S.à r.l.»);

Par conséquent les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions commanditaires d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) actuelles sont remplacées par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Terrific S.P.F. S.à r.l.»;

3. Nomination de M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant unique de la Société;

4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

5. Approbation et ratification du transfert de une (1) part sociale de la Société d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) de:

(i) Terrific S.à r.l. (précité); à

(ii) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

pour un prix de vente (correspondant à la valeur nominale des parts sociales) de dix Euros (EUR 10,-).

6. Approbation et ratification du transfert du droit d'usufruit de une (1) part sociale de la Société, détenu par:

(i) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

à,

(ii) M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, né le 3 février 1990, à Montpellier, France, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, nu-proprétaire de une (1) part sociale de la Société,

conférant ainsi, en conséquence de ce transfert, la pleine propriété de une (1) part sociale de la Société à M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), précité.

7. Approbation et ratification du transfert du droit d'usufruit de une (1) part sociale de la Société, détenu par:

(i) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

à,

(ii) Mme Danielle MALASPINA, administrateur de sociétés, née le 26 avril 1945 à Lyon 3^{ème}, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

conférant ainsi, en conséquence de ce transfert, la pleine propriété de une (1) part sociale de la Société à Mme Danielle MALASPINA, précitée.

En conséquence de ces transferts, les parts sont détenues de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales
M. Alexandre MALASPINA (père), né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L- 8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.	Trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998)
M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, né le 3 février 1990, à Montpellier, France, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand- Duché de Luxembourg.	Une (1)
Mme Danielle MALASPINA, administrateur de sociétés, née le 26 avril 1945 à Lyon 3 ^{ème} , demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand- Duché de Luxembourg.	Une (1)

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société en commandite par actions («S.C.A.») en société à responsabilité limitée («S.à r.l.»).

Par conséquent les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions commanditaires d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) actuelles sont remplacées par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en «Terrific S.P.F. S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de nommer M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant unique de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de procéder à une refonte complète des statuts, tels qu'annexés à la présente, de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE d'approuver et de ratifier le transfert de une (1) part sociale de la Société d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) de:

- (i) Terrific S.à r.l. (précité); à
- (ii) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
pour un prix de vente (correspondant à la valeur nominale des parts sociales) de dix Euros (EUR 10,-).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE d'approuver et de ratifier le transfert du droit d'usufruit de une (1) part sociale de la Société, détenu par:

- (i) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
à,
- (ii) M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, né le 3 février 1990, à Montpellier, France, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, nu-proprétaire de une (1) part sociale de la Société,
conférant ainsi, en conséquence de ce transfert, la pleine propriété de une (1) part sociale de la Société à M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), précité.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE d'approuver et de ratifier le transfert du droit d'usufruit de une (1) part sociale de la Société, détenu par:

- (i) M. Alexandre MALASPINA, né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,
à,
- (ii) Mme Danielle MALASPINA, administrateur de sociétés, née le 26 avril 1945 à Lyon 3^{ème}, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

conférant ainsi, en conséquence de ce transfert, la pleine propriété de une (1) part sociale de la Société à) Mme Danielle MALASPINA, précitée.

En conséquence de ces transferts, les parts sont détenues de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales
M. Alexandre MALASPINA (père), né le 21 avril 1945, à Ste Colombe, France, résidant au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.	Trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998)
M. Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, né le 3 février 1990, à Montpellier, France, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand- Duché de Luxembourg.	Une (1)
Mme Danielle MALASPINA, administrateur de sociétés, née le 26 avril 1945 à Lyon 3 ^{ème} , demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand- Duché de Luxembourg.	Une (1)

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE APRÈS LA REFORTE:

Titre I^{er} . - **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée «S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi de 2007") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée te temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Terrifie S.P.F. S.à r.l.".

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la commune de Strassen.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière (la "Loi de 2005") et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction en conformité avec la Loi de 2007 et la Loi de 1915 qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - **Capital, Parts**

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euros (40.000,- €) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2 En cas de démembrement du droit de propriété d'une ou de plusieurs parts sociales, le nu-proprétaire et l'usufruitier seront représentés auprès de la Société par l'usufruitier.

6.3 Sans préjudice quant à l'application de l'article 6.2, en cas de démembrement du droit de propriété d'une ou de plusieurs parts sociales, le nu-proprétaire aura uniquement le droit de vote lors des assemblées générales extraordinaires modifiant les statuts tandis que l'usufruitier aura tous les autres droits attachés à la ou aux parts sociales démembrés notamment le droit de vote lors des assemblées générales ordinaires (approbation des comptes annuelles, décharge accordée aux garants) / des assemblées générales extraordinaires ne modifiant pas les statuts, le droit de nommer et de révoquer les gérants, l'agrément d'un nouvel associé, etc.). L'indication du démembrement de propriété de la part ou des parts concernées, de l'identité et de l'adresse du nu-proprétaire et de l'usufruitier ainsi que leurs signatures respectives sera mentionnée dans le registre des associés. Au décès de l'usufruitier, le nu-proprétaire deviendra pleinement propriétaire de la ou des parts sociales démembrées.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 2007 et la Loi de 1915.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: P. A. Delagardelle, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38678. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150837/298.

(130184463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Treveria Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.322.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150831/10.

(130184497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

TP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.688,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

TP Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013150843/16.

(130184203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Sweetair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150826/10.

(130184100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.793.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013150830/11.

(130184408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Sun One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150823/10.

(130184068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

diffusion saint-paul, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 65.930.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2013

ad 6) Les mandats des membres organes sociaux arrivent à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Paul Meyers au conseil d'administration pour la durée d'une année jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale décide de nommer MM. Paul Peckels, demeurant à L-2716 Luxembourg, 24 rue Batty Weber et Robert Hever, demeurant à L-5831 Hesperange, 49 Cité Holleschbiert comme nouveaux membres du conseil d'administration pour la durée d'une année jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Les mandats de MM. Paul Lenert et Pascal Marchesin ne sont pas renouvelés.

Le mandat du commissaire aux comptes M. Georges Heirendt arrive à terme. L'assemblée générale décide de renouveler son mandat pour la durée d'une année jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 octobre 2013

ad 2) Le conseil d'administration:

- décide de nommer Monsieur Paul Peckels Président du conseil d'administration
- décide de nommer Paul Meyers Vice-Président du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151515/23.

(130185649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

International Colombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.419.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique, 2012 ParAms B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam Pays-Bas, associé unique de la Société a cédé l'intégralité des parts sociales de la Société à Paris Colombes Operating Company, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 91, boulevard Charles de Gaulle, Colombes 92700 et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Nanterre sous le numéro 453 910 317.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Colombes S.à r.l.

Référence de publication: 2013151490/16.

(130184398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—
EXTRAIT

Il est à noter qu'en date du 3 octobre 2013 l'associé unique de la Société, Advent Mach S.à.r.l., a changé sa dénomination en Advent Syniverse Technologies S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013151488/15.

(130184755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151771/10.

(130186113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Friederike MLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.092.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013151762/13.

(130185497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Freelance - Vins Fins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6230 Bech, 8A, Konsdrefensterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151787/10.

(130185927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Fyron Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.600.

EXTRAIT

En date du 25 septembre 2013, les changements dans l'actionariat de la société sous rubrique sont intervenus de cette façon:

NNS Investimentos e Consultadoria, S.A. détenant 1.875 parts sociales ordinaires dans la société sous rubrique et M. Miguel da Gama Costa Gomes détenant 625 parts sociales ordinaires dans la société sous rubrique ont chacun transféré la totalité de leurs parts à:

M. Sérgio Mendes de Melo, né le 5 décembre 1940 à Areias, Ferreira Zêzere, Portugal, avec adresse professionnelle à Rua Hermano Neves No. 22, 1°C, 1600 Lisbonne, Portugal.

Dès lors, les associés de la société sont à inscrire comme suit:

M. Sérgio Mendes de Melo	12.500 parts sociales ordinaires
Mme Cidalina Maria Rosinha Duarte Melo	5.000 parts sociales ordinaires
M. Mário Sérgio Duarte Melo	1.875 parts sociales ordinaires
M. João Rodrigues Tiago	1.875 parts sociales ordinaires
M. Angelo Henriques de Melo Freitas	1.875 parts sociales ordinaires
M. Fernando Domingos Bajouco da Fonseca	1.250 parts sociales ordinaires
M. Nuno Ribeiro da Silva	625 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151790/27.

(130185842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

HA-K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 146.149.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 25 octobre 2013 que:

- la démission de Monsieur Francesco ABBRUZZESE en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat a été acceptée;

- la décision de nommer Monsieur Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2013151820/17.

(130185524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.873.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société de nommer Mr John David Sutherland, domicilié au 9 rue Principale L-6990 Hostert, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 16 octobre 2013.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151812/12.

(130185888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.873.

Mr Jeremy Vickerstaff, gérant de la Société, est domicilié professionnellement au 4 a rue Henri schnadt L-2530 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151813/11.

(130185888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Heritage Centra Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.671.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 octobre 2013

En date du 25 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Scott Alan RAJKOWSKI de son mandat de liquidateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Nicole NORRIS, née le 2 avril 1974 à Liverpool dans l'État de New York, États-Unis d'Amérique, demeurant à l'adresse suivante: 29 Central Street, Auburndale, MA 02466, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Heritage Centra Investors S.à r.l. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013151814/19.

(130186009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière Houlgataise S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013151759/12.

(130185607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

GMR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.184.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GMR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013151803/10.

(130185707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Goldhand Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.273.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151805/10.

(130185458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Green Eich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 170.293.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151808/10.

(130185520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

GPT Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.903.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 septembre 2013 que:

- Monsieur Mark Dunstan, né le 11 février 1962, Melbourne, Australia, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant à compter du 30 Juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151807/13.

(130186260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière Wolf S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 108.580.

Les comptes annuels du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151776/11.

(130186024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Five Mounts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151781/10.

(130186384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Futuradent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 26, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 39.551.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151789/10.

(130185626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151784/10.

(130186314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Compagnie Financière an Muileann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 163.105.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société COMPAGNIE FINANCIERE AN MUILEANN S.A., ci-après la "Société", une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 163105, constituée le 22 août 2011 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2520 du 19 octobre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 24 avril 2013 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1482 du 21 juin 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier de la ROCHEFOUCAULD, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

Le président nomme comme secrétaire Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à hauteur de EUR 929.000 pour le porter de EUR 71.000 à EUR 1.000.000 par la création et l'émission de 9.290 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

“Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.”

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 710 (sept cent dix) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 929.000 (neuf cent vingt-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 71.000 (soixante et onze mille euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros) par la création et l'émission de 9.290 (neuf mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée prend acte de et accepte la souscription par l'actionnaire unique de toutes les 9.290 (neuf mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions émises, lesquelles sont toutes intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de EUR 929.000 (neuf cent vingt-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

“Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. de la ROCHEFOUCAULD, J. HONYMUS, L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148585/69.

(130181565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.